



Service correctionnel Canada

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-44

ISBN 0-660-61176-7

Service correctional du Canada

**Budget des dépenses
2000-2001**

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Soliciteur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I : MESSAGES	1
A. MESSAGE DU MINISTRE	1
B. DÉCLARATION DE LA DIRECTION.....	3
SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	5
A. MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5
Mandat	5
Rôles	5
Responsabilités.....	9
B. OBJECTIFS DU PROGRAMME	11
C. FACTEURS EXTERNES ET INTERNES QUI INFLUENT SUR LE SCC	12
D. DÉPENSES PRÉVUES DU SERVICE.....	20
SECTION III : PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES.....	21
Prise en charge	
DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN.....	22
OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	22
DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	22
Garde	
DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN.....	25
OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	25
DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	25
Réinsertion sociale	
DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN.....	28
OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	28
DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	28
Services généraux	
DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN.....	32
OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	32
DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	32
SECTION IV : INITIATIVES HORIZONTALES.....	37
SECTION V : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	39
SECTION VI : INFORMATION ADDITIONNELLE.....	47
INDEX.....	48

SECTION I : MESSAGES

A. MESSAGE DU MINISTRE

L'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral d'assurer la sécurité dans les lieux publics et privés constitue un élément essentiel de la qualité de vie de tous les Canadiens. Le Portefeuille que je dirige s'efforce continuellement d'atteindre cet idéal dans le cadre d'une démarche juste et équilibrée de lutte contre le crime qui met l'accent non seulement sur la répression appropriée des infractions, mais aussi sur une réinsertion sociale des délinquants efficace et sûre pour le public au moyen d'une approche communautaire, et qui préconise la prévention en s'attaquant aux causes premières de la criminalité.

Nous cherchons une solution au problème complexe de la criminalité en favorisant une collaboration efficace entre trois fonctions clés - services de police, services correctionnels et mise en liberté sous condition - constituées par la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et le ministère du Solliciteur général. Nous pouvons donc obtenir des résultats mesurables dans les efforts que nous déployons pour contribuer à la sécurité du public. Nous avons également pris l'engagement de collaborer avec le ministère de la Justice - en particulier, les composantes de la justice applicables aux Autochtones, à la prévention du crime et à la justice applicable aux jeunes - et avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec les représentants provinciaux, territoriaux et communautaires oeuvrant dans le système de justice pénale.

Le SCC est un partenaire actif du système de justice pénale et sa Mission en fait foi. De plus, aux termes de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*, les principales responsabilités du Service consistent à assurer l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines des délinquants et leur réinsertion sociale sûre pour le public au moyen de programmes adéquats, de la préparation de la mise en liberté sous condition et de la surveillance des libérés conditionnels. La LSCMLC établit le cadre d'une approche des services correctionnels faisant appel à la justice réparatrice.

Nous devons créer une vision d'un système de justice intégré et axé sur la collectivité qui englobe la formation du public, l'engagement des citoyens, le renforcement des capacités de la collectivité et l'établissement d'une infrastructure en matière de services correctionnels communautaires ainsi que des réseaux intégrés et des partenariats.

Le crime et la victimisation demeurent une préoccupation chez de nombreux Canadiens, et certaines collectivités éprouvent encore des problèmes en matière de sécurité publique. La nature de la criminalité change; il est maintenant important d'être particulièrement vigilant dans la lutte contre le crime organisé, les gangs, le trafic des stupéfiants, les crimes faisant appel à la technologie et les fraudes contre les personnes âgées. Les Canadiens sont très préoccupés par les délinquants violents, les délinquants sexuels et les récidivistes et par les auteurs de crimes contre les enfants, et on défend de plus en plus les droits des victimes.

Par ailleurs, nous devons reconnaître le rôle de la toxicomanie et de l'accoutumance, du syndrome d'alcoolisme fœtal et de l'effet de l'alcool sur le fœtus, de la pauvreté, du chômage, de l'instruction et de la violence familiale dans le cycle de comportement

criminel et de récidive. Nous devons cerner les stratégies propres à corriger ces préoccupations fondamentales. Il s'agit de problèmes rencontrés dans la collectivité qui peuvent souvent être abordés surtout par le biais de programmes en établissement.

Le travail du SCC est axé sur plusieurs domaines-clés. En milieu carcéral, la priorité va au maintien d'un environnement sûr et sain qu'on atteint surtout par l'interaction du personnel et du détenu; ceci exige qu'on trouve des réponses aux besoins des Autochtones et des délinquantes.

En ce qui a trait aux services correctionnels communautaires, les priorités actuelles sont triples : la réinsertion sociale des délinquants en temps opportun et sûre pour le public au moyen de programmes de mise en liberté provisoire et de participation communautaire; la mise en œuvre d'initiatives ayant pour but de répondre aux besoins de réinsertion sociale et de développement communautaire des délinquants autochtones, en conformité avec l'engagement du gouvernement de renforcer les collectivités autochtones; enfin, l'élaboration de choix de programmes de soutien communautaires pour les délinquantes.

Les efforts du Portefeuille que je dirige ont dans l'ensemble déjà donné des résultats prometteurs. Selon les dernières statistiques sur la criminalité, le taux de criminalité signalé par la police a diminué de façon constante au cours des huit dernières années. Ainsi, les taux de crimes avec violence, de crimes contre les biens et d'agressions sexuelles ont régressé.

J'ai confiance que le SCC entrera dans le nouveau millénaire comme chef de file de la justice pénale au Canada, qu'il contribuera de manière de plus en plus efficace à la sécurité des collectivités et qu'il continuera d'être un porte-parole important à l'étranger dans le domaine correctionnel.

L'honorable Lawrence MacAulay,
Solliciteur général

B. DÉCLARATION DE LA DIRECTION

MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION Report on Plans and Priorities 2000-2001/Rapport sur les plans et les priorités pour 2000-2001	
<p>I submit, for tabling in Parliament, the 2000-2001 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Correctional Service of Canada.</p> <p>To the best of my knowledge (and subject to the qualifications below), the information :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accurately portrays the Agency's mandate, plans, priorities, strategies and expected key results of the organization.• Is consistent with Treasury Board policy and instructions and the disclosure principles contained in the <i>Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities</i>.• Is comprehensive and accurate.• Is based on sound underlying departmental information and management systems. <p>I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.</p> <p>The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.</p>	<p>Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités (RPP) pour 2000-2001 du Service correctionnel du Canada.</p> <p>À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none">• décrivent fidèlement le mandat ainsi que les plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation;• sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les <i>Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités</i>;• sont complets et exacts;• sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents. <p>Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.</p> <p>Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) sur lequel s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.</p>
Name/Nom : _____	Date/Date : _____

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

A. MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Mandat

Le cadre constitutionnel et législatif qui régit le Service correctionnel du Canada (SCC) repose sur le *Code criminel du Canada*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) et son règlement d'application, la *Loi sur le transfèrement des délinquants*, la *Loi constitutionnelle de 1982*, la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que divers conventions et accords internationaux, comme l'*Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations Unies* et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

Rôles

Faisant partie intégrante du système de justice pénale du Canada, le SCC est l'organisme fédéral responsable des délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement d'au moins deux ans. Les délinquants qui purgent une peine de moins de deux ans et les jeunes délinquants relèvent des provinces et des territoires. Le SCC gère des établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale et surveille les délinquants en liberté conditionnelle dans la collectivité. Il prépare également les délinquants pour l'examen en vue de la mise en liberté sous condition par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le SCC est un organisme du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend aussi le ministère du Solliciteur général, la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Le SCC contribue à la sécurité publique au Canada de concert avec ses partenaires du Portefeuille, avec le ministère de la Justice, qui est l'autre partenaire fédéral important, et avec les organismes provinciaux, territoriaux et communautaires chargés des services de police, de la détermination de la peine, des services correctionnels, de la prévention du crime et du développement social.

Le SCC gère actuellement 52 établissements fédéraux (46 pour les délinquants et six (6) pour les délinquantes), 17 centres correctionnels communautaires pour les délinquants en liberté conditionnelle, et 19 bureaux de district qui supervisent le fonctionnement de 71 bureaux de libération conditionnelle. Il a également conclu des contrats avec environ 175 établissements résidentiels communautaires exploités par des organismes non gouvernementaux. À l'heure actuelle, le SCC a la charge de 22 000 délinquants dont environ 13 000 sont incarcérés, les autres participant à des programmes de mise en liberté sous condition.

Les responsabilités et activités du SCC ainsi que les exigences auxquelles il doit répondre en matière de présentation de rapports et de reddition de comptes sont regroupées en fonction des secteurs d'activité suivants : prise en charge, détention,

Mission

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

réinsertion sociale et gestion générale. Chaque année, dans le cadre de son processus de planification stratégique, le SCC établit, améliore ou confirme ses objectifs corporatifs pour les trois années suivantes. Ces priorités nécessitent une attention particulière dans le contexte général de chaque secteur d'activité et elles peuvent se rapporter à plus d'un secteur d'activité.

La mission définit de manière durable le rôle du SCC dans le maintien de la justice, de la paix et de la sécurité au sein de la société. Elle établit les objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre collectivement et l'approche qui doit prévaloir en matière de gestion de l'organisation et des détenus. Elle détermine nos obligations de rendre compte et elle encourage la transparence dans l'exercice de nos fonctions. L'énoncé de mission contient des «valeurs fondamentales », c'est-à-dire des idéaux auxquels nous adhérons dans l'accomplissement de la mission, des «principes directeurs », qui constituent les prémisses sur lesquelles nous nous appuyons pour orienter le personnel dans son travail quotidien, et des «objectifs stratégiques », soit les objectifs qui sont jugés essentiels pour que le SCC puisse remplir sa mission.

Le cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) et le tableau des principaux engagements en matière de résultats (TPER) du SCC à l'égard des Canadiens ont été améliorés pour qu'ils soient davantage conformes à la mission et en vue d'améliorer les rapports présentés au Parlement.

Afin qu'elle puisse atteindre son objectif de programme, l'organisation est financée en fonction de quatre secteurs d'activité fondés sur le CPRR, qui précisent ses responsabilités et activités ainsi que les exigences auxquelles elle doit répondre en matière de présentation de rapports et de reddition de comptes. Les quatre secteurs d'activité ainsi que les éléments du TPER sont les suivants :

Prise en charge :

Environnement sain et hygiénique pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public.

Détention :

Logement et gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine, et la moins restrictive possible.

Réinsertion sociale :

Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risque pour le public.

Gestion générale :

Les services de gestion générale appuient la prise en charge, la détention et la réinsertion sociale des délinquants et des partenariats permettent au Service de s'acquitter de son mandat et de sa mission.

Chaque année, dans le cadre de son processus de planification stratégique, le SCC établit, améliore ou confirme ses objectifs corporatifs pour les trois années suivantes, qui constituent le cycle de planification. Ces questions correctionnelles prioritaires nécessitent une attention particulière dans le contexte général de chaque secteur d'activité et elles peuvent se rattacher à plus d'un secteur d'activité. Les objectifs corporatifs associés aux secteurs d'activité sont les suivants :

Prise en charge :

- Environnement sain
- Sécurité communautaire et santé publique
- Délinquantes

Détention :

- Services correctionnels sûrs et protégés dans les établissements et dans la collectivité
- Délinquantes

Réinsertion sociale :

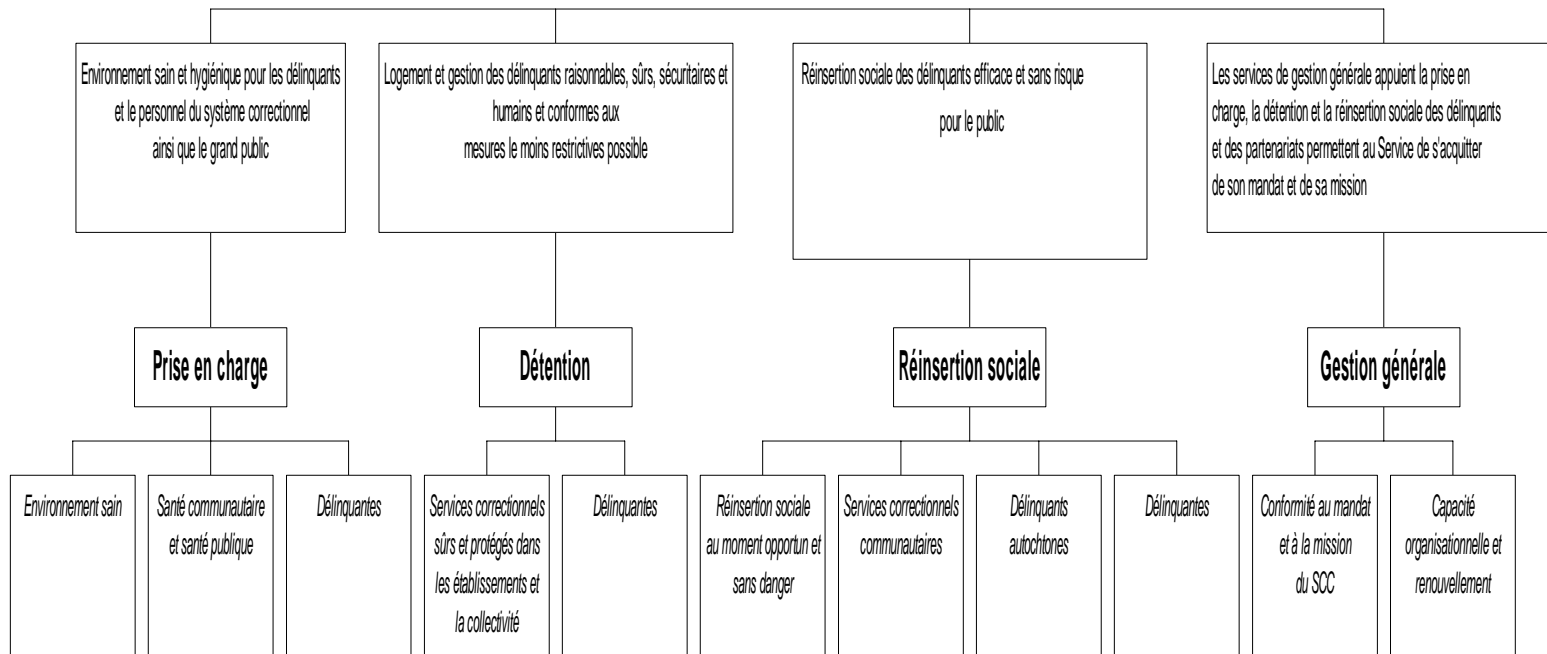
- Réinsertion sociale au moment opportun et sans danger pour le public
- Services correctionnels communautaires
- Délinquants autochtones
- Délinquantes

Gestion générale :

- Conformité au mandat et à la mission du SCC
- Capacité organisationnelle et renouvellement

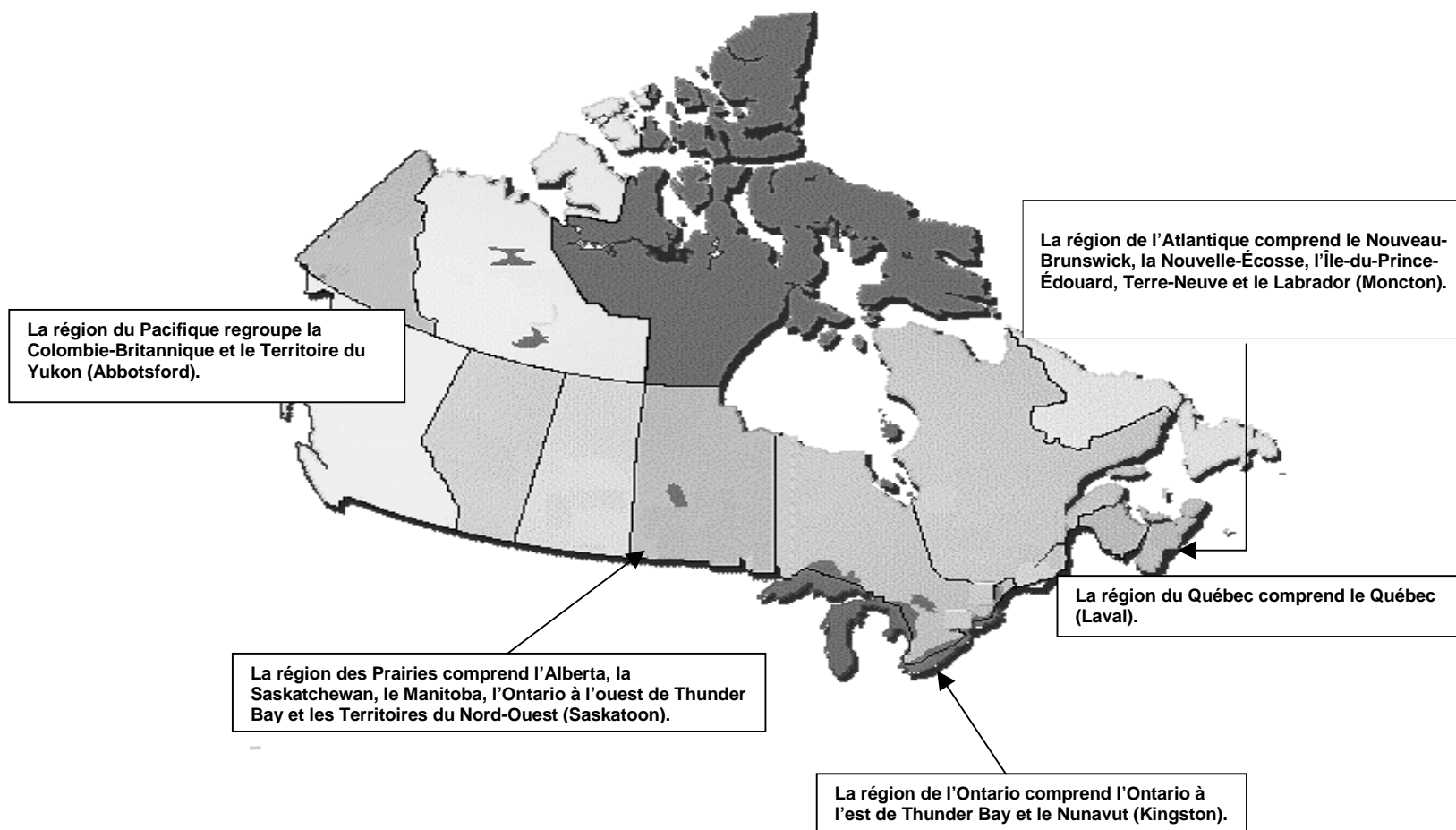
L'organigramme suivant indique la correspondance entre les principaux engagements, les secteurs d'activité et les objectifs corporatifs du SCC

Tableau des principaux engagements, des secteurs d'activité et des objectifs corporatifs

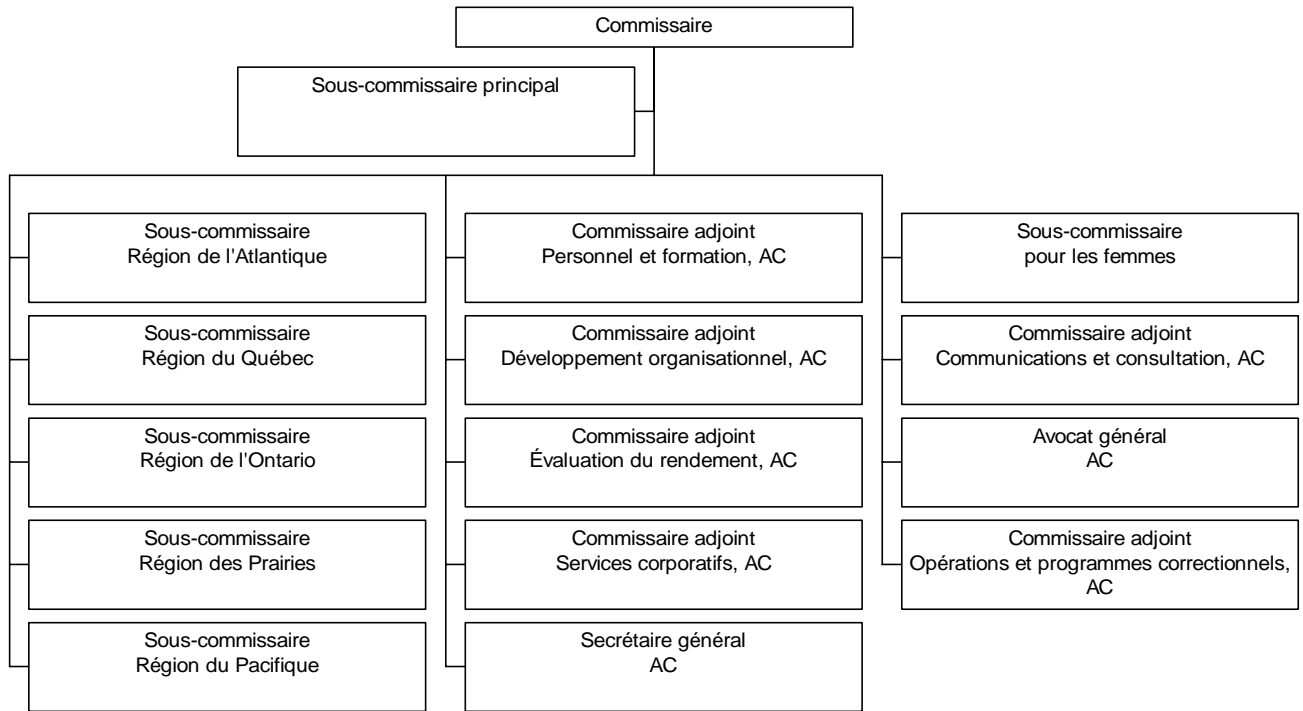


Responsabilités

Les pages qui suivent comprennent une carte des régions du SCC et des organigrammes qui présentent les structures organisationnelles et de reddition de comptes du SCC.



Organigramme



Relations entre les secteurs d'activité et la structure organisationnelle / reddition de comptes

Structure Organisationnelle / reddition de comptes	Secteurs d'activité			
	Prise en charge	Détention	Réinsertion sociale	Gestion générale
Secteur des communications et de la consultation				✓
Secteur du développement organisationnel	✓	✓	✓	✓
Secrétaire général				✓
Secteur des services corporatifs	✓	✓		✓
Secteur des opérations et des programmes correctionnels	✓	✓	✓	✓
Secteur de l'évaluation du rendement	✓	✓	✓	✓
Secteur du personnel et de la formation	✓	✓	✓	✓
Secteur des femmes	✓	✓	✓	✓
Cinq régions	✓	✓	✓	✓

B. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectifs du programme du Service, énoncé dans la LSCMLC, est le suivant :

Contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité par les mesures suivantes :

- a) prise en charge et garde des détenus;
- b) aide au moyen de programmes à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale sans risque pour le public;
- c) préparation des détenus à leur libération;
- d) supervision à l'égard des mises en liberté conditionnelle ou d'office et supervision pendant une longue période des délinquants;
- e) mise en œuvre d'un programme d'éducation publique sur les activités du Service.

C. FACTEURS EXTERNES ET INTERNES QUI INFLUENT SUR LE SCC

Le principal défi que doit relever le SCC consiste à assurer la réinsertion sociale sans danger pour le public des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois et à réduire le recours à l'incarcération, trop fréquent au Canada. Le SCC surveille continuellement les tendances et il cerne les difficultés et les possibilités dans un milieu interne et externe complexe.

Une gamme complexe de facteurs jouent un rôle important dans les activités du SCC. Voici un résumé de ces facteurs :

La population canadienne vieillit; elle devient de plus en plus diversifiée sur les plans ethnique, culturel, racial et religieux; de plus, le taux de natalité des Autochtones augmente rapidement. Le nombre de pauvres et de sans-abri augmente et les structures de soutien social et familial ainsi que d'emploi changent. Les questions de santé, particulièrement en ce qui a trait à la relation entre les maladies infectieuses et la consommation de drogues ainsi que les malaises des personnes âgées, sont des sources de préoccupation. De plus, l'élaboration continue d'interventions correctionnelles appropriées pour les délinquants constitue également un défi complexe. Les progrès technologiques rapides présentent des difficultés et des possibilités dans le domaine de la gestion de l'information et des opérations.

Dans le système de justice pénale, on retrouve un nombre disproportionné et croissant d'Autochtones qui sont aux prises avec les effets combinés de nombreux problèmes : aliénation culturelle, pauvreté, chômage, toxicomanie, syndrome d'alcoolisme fœtal et effet de l'alcool sur le fœtus, violence et familles dysfonctionnelles. Si rien n'est fait pour modifier ces circonstances en profondeur, et compte tenu du taux de natalité croissant, il est fort probable que cette surreprésentation dans le système correctionnel ne fera que croître.

Cela dit, les collectivités autochtones assument de plus en plus une part croissante de la responsabilité en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'administration de programmes correctionnels, de service de police et de justice, et réalisent de vastes progrès en vue de rétablir les collectivités.

Au cours du cycle de planification actuel, les tendances qui suivent sont considérées comme les plus importantes.

Perception du public

À l'heure actuelle, la priorité des Canadiens est d'atteindre l'équilibre entre la gestion budgétaire et le réinvestissement dans les programmes sociaux, ce qui se traduit par un climat propice aux méthodes de la justice réparatrice et aux efforts en matière de prévention du crime.

Un pourcentage élevé de Canadiens (82 % Bureau d'information du Canada, *Ce que les Canadiens nous ont dit – Résultats d'une enquête de référence*, présentation au SCC, 10 mars 1999) croient qu'il incombe dans une large mesure à l'État de les protéger contre le crime et la violence. Cependant, le grand public possède peu de connaissances factuelles sur les opérations correctionnelles. Comme la prévention du crime et les services correctionnels communautaires contribuent efficacement à la sécurité du public, les Canadiens doivent être informés au sujet du rôle qu'ils pourraient jouer pour assurer la sécurité publique à long terme.

Malgré la baisse du taux de criminalité, les Canadiens continuent de croire que celui-ci augmente et que le système de justice pénale est trop indulgent; ils ont peu confiance dans la libération conditionnelle et ils surestiment la récidive. De plus, ils jugent « mauvaise » la performance de l'État à cet égard (82 % Bureau d'information du Canada, *Ce que les Canadiens nous ont dit – Résultats d'une enquête de référence*, présentation au SCC, 10 mars 1999). Les experts en matière de justice pénale croient que les reportages des médias sur les crimes spectaculaires faussent les perceptions du public et accroissent le niveau de préoccupation. L'enquête présente également des données distinctes, mais connexes : seulement 44 % des Canadiens estiment que l'État veille efficacement à l'intérêt public alors que le pourcentage se chiffre à 77 % dans le cas des organismes à but non lucratif ou bénévoles. (Bureau d'information du Canada, *Ce que les Canadiens nous ont dit – Résultats d'une enquête de référence*, présentation au SCC, 10 mars 1999).

Ces dernières années, le grand public a pris de plus en plus conscience des droits des victimes et il en appuie davantage la défense. En ce qui concerne les services correctionnels en particulier, les Canadiens sont ouverts aux approches de la justice réparatrice, à la mise en liberté sous condition et à la réadaptation plutôt qu'aux méthodes punitives.

Même si les politiques et les stratégies de l'État ne devraient jamais résulter uniquement des pressions du public, la connaissance de l'opinion des Canadiens est un facteur qui peut influencer sur l'orientation du SCC. Celui-ci peut mettre à profit le soutien continu du public à l'égard des programmes sociaux, de la justice réparatrice et des fournisseurs de services non gouvernementaux pour établir de nouveaux partenariats et favoriser le développement d'une infrastructure communautaire pour améliorer les services correctionnels et la sécurité publique et contribuer à la qualité de vie des Canadiens.

Évolution démographique

Il y a actuellement plusieurs changements démographiques importants qui peuvent avoir une incidence considérable sur les activités du SCC au cours des prochaines années.

La population canadienne vieillit, tout comme la population carcérale. En outre, il y a plus de délinquants âgés qui purgent une peine dans un établissement fédéral. Selon les recherches, les délinquants âgés ont des besoins et des problèmes qui les distinguent du reste de la population carcérale adulte, notamment sur le plan des soins médicaux, de l'adaptation au milieu carcéral, de la participation aux programmes, de l'environnement carcéral, des relations avec leurs pairs, des relations familiales, de la réinsertion sociale et de la mise en liberté sous condition. Le SCC devra élaborer diverses stratégies pour répondre aux besoins d'une population croissante de détenus âgés en matière de soins de santé physique et mentale, de programmes et de mise en liberté sous condition.

Alors que l'espérance de vie a augmenté depuis 1959, le taux de natalité à l'échelle nationale a diminué. Cependant, la population autochtone est jeune, 35 % des Autochtones ayant moins de 15 ans, et son taux de natalité est supérieur à celui de la population non autochtone (Centre canadien de la statistique juridique, *Aperçu des données sur les Autochtones, aucune date*). La cohorte plus jeune est plus encline à commettre des actes criminels. Le problème est aggravé par les conditions de vie généralisées touchant les Autochtones, comme la pauvreté, le chômage, l'urbanisation, l'aliénation culturelle, la toxicomanie, l'accroissement des activités de gangs, la violence et les familles dysfonctionnelles. Ces facteurs auront des répercussions importantes sur les services correctionnels pour les Autochtones s'il n'y a pas d'interventions d'envergure à un stade précoce.

En raison de la hausse du nombre d'immigrants (en grande partie des immigrants d'origine asiatique instruits et à l'aise sur le plan économique), des migrations mondiales et de l'afflux de réfugiés (par suite des guerres et des difficultés économiques en Europe de l'Est, en Afrique, en Inde et dans les ex-républiques soviétiques), le Canada est de plus en plus diversifié sur les plans ethnique, racial, culturel et religieux. Comme les prisons constituent un microcosme de la société canadienne, le SCC devra élaborer des programmes et des services pour répondre aux besoins d'une population de plus en plus variée et faire en sorte que cette diversité se traduise également dans ses effectifs.

L'urbanisation ne cesse de gagner du terrain à l'échelle nationale et internationale. Les régions rurales et les régions défavorisées sur le plan économique subissent l'exode de leurs habitants qui s'installent dans les centres urbains, ce qui entraîne des variations importantes de la croissance et de la densité de la population d'une région à l'autre. Environ le tiers de la population totale du Canada vit à Toronto, Vancouver et Montréal, et ces centres reflètent la diversité ethnique accrue du pays. La prestation de services correctionnels communautaires dans les quartiers isolés des grandes villes où résident souvent les délinquants présente des difficultés considérables.

Conditions socio-économiques

D'après les recherches, il est possible d'établir une corrélation directe entre les taux de criminalité et les facteurs socio-économiques. En 1997, selon les estimations, 17,5 % de la population ou 5,2 millions de personnes vivaient sous le seuil de faible revenu

(Statistique Canada, *Le Quotidien*, 14 avril 1999). Bien que les Nations Unies classent le Canada au premier rang parmi 174 pays d'après l'indice du développement humain (espérance de vie, accès à l'éducation et revenu par habitant), il arrive au neuvième rang en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté. Ce facteur ainsi que l'érosion des programmes sociaux ces dernières années peuvent avoir des répercussions sur la criminalité et les services correctionnels.

Après une période de restriction budgétaire, le gouvernement fédéral gère prudemment son excédent. On s'intéresse davantage aux partenariats avec le secteur privé et des entreprises. De plus, on fait activement appel au secteur bénévole. Ce climat pourrait contribuer à faire progresser les services correctionnels communautaires.

Santé

Plusieurs facteurs importants et coûteux ont actuellement une incidence sur la responsabilité qui incombe au SCC de répondre aux besoins des délinquants en matière de santé physique et mentale.

Parmi ceux-ci, mentionnons l'accroissement de l'espérance de vie ainsi que les besoins et les malaises d'une population vieillissante, la toxicomanie et l'accoutumance, les maladies infectieuses comme le VIH/sida, l'hépatite C et la tuberculose ainsi que les causes et les effets du syndrome d'alcoolisme foetal et de l'effet de l'alcool sur le fœtus.

Le VIH infecte de plus en plus les couches vulnérables de la population canadienne, à savoir les personnes marginalisées par les conditions socio-économiques, celles qui utilisent des drogues injectables, les personnes vivant dans la pauvreté, nombre de collectivités autochtones, les jeunes hommes homosexuels et les délinquantes toxicomanes ou qui se sont adonnées à la prostitution. L'usage de drogues injectables accroît de plus en plus les risques de transmission du VIH. Le taux d'infection par le VIH/sida chez les Autochtones est, selon les estimations, de cinq à six fois plus élevé que la moyenne nationale.

Même si les récentes percées en pharmacothérapie ont permis de traiter l'infection au VIH comme une maladie chronique, la marginalisation des populations vulnérables les plus touchées par l'épidémie de VIH fait en sorte que bon nombre de personnes ne suivent pas le traitement dont elles ont besoin, soit parce qu'elles ne demandent pas d'aide, soit parce qu'elles sont incapables de suivre le régime médicamenteux exigeant. Les médicaments qui prolongent la vie des porteurs du VIH coûtent très cher (en moyenne 1 300 \$ par mois). Les patients doivent régulièrement rencontrer le médecin qui, de son côté, surveille l'évolution de la maladie. Souvent, les utilisateurs de drogues injectables sont également infectés du virus de l'hépatite C. Un nouveau traitement combiné semble prometteur. Or, ce traitement coûtera cher (de 10 000 \$ à 20 000 \$ par patient), ne sera pas disponible de façon uniforme et, comme les médicaments anti-VIH, aura de graves effets secondaires.

Le syndrome de l'alcoolisme fœtal et les effets de l'alcoolisme fœtal peuvent occasionner un certain nombre de problèmes, dont des pertes de mémoire, des problèmes de jugement et de raisonnement abstrait, un piètre apprentissage fonctionnel, une intolérance de frustration, une mauvaise compréhension des conséquences, un comportement sexuel inapproprié, la toxicomanie, des problèmes de santé mentale et des démêlés avec la justice. Les incidences du syndrome de l'alcoolisme fœtal et des effets de l'alcoolisme fœtal SAF/EAF sont beaucoup plus nombreux chez les groupes autochtones.

La combinaison de ces facteurs complique encore davantage le milieu correctionnel.

Crime

En juillet 1999, le Centre canadien de la statistique juridique a fait paraître sa publication intitulée *Statistiques sur la criminalité au Canada, 1998*. La police a signalé que le taux de criminalité avait diminué pour la huitième année consécutive, le taux enregistré en 1998 étant le plus faible depuis 1979. Le taux de criminalité a régressé dans la plupart des provinces et dans chacune des neuf principales régions métropolitaines de recensement du Canada.

L'analyse de Statistique Canada sur les tendances en matière de crimes de violence, de crimes contre la propriété, de conduite en état d'ébriété, d'infractions relatives aux drogues et de criminalité chez les jeunes révèle que de façon générale, les efforts déployés par le système de justice pénale pour lutter contre la criminalité donnent des résultats prometteurs. Ces efforts sont variés et ne se limitent pas à l'incarcération des délinquants dans les pénitenciers ou les prisons

Quant à la population carcérale, les quatre déterminants importants sont le taux de criminalité, le taux d'incarcération, la longueur de la peine ainsi que les politiques et les pratiques en matière de mise en liberté sous condition. La démographie, la politique publique, les perceptions de la société, les attentes et les valeurs influent sur chacun de ces quatre facteurs. Les criminologues ont observé que la consommation excessive de substances intoxicantes, la toxicomanie, le syndrome de l'alcoolisme fœtal, l'effet de l'alcool sur le fœtus, la pauvreté, le chômage, le manque d'éducation et la violence familiale jouent un rôle important dans le cycle du comportement criminel et de la récidive. Ces problèmes sociaux nécessitent des interventions dans la collectivité dès leurs premiers stades afin de lutter contre le recours à l'incarcération.

Il est reconnu que le taux d'incarcération du Canada est plus élevé que celui de l'Europe et d'autres régions du monde. Le SCC et ses partenaires doivent déployer des efforts concertés et faire preuve de vigilance et d'innovation pour modifier cette réalité et renforcer les opérations correctionnelles communautaires ainsi que les programmes de surveillance dans la collectivité.

Technologie

La technologie continue d'évoluer à un rythme rapide. Qu'il s'agisse de l'utilisation d'ordinateurs personnels, d'Internet, du cybercommerce et d'autres outils de communication, du recours à la technologie pour les activités du crime organisé, des nouvelles découvertes médicales et des nombreux progrès dans tous les domaines, la

technologie transforme tous les jours le monde dans lequel nous vivons. Il y a des possibilités innombrables dans le milieu correctionnel de réaliser des progrès dans la gestion de l'information intégrée, les communications, la sécurité, les opérations et la collectivité. Un des principaux défis consistera à faire en sorte que le personnel acquière les compétences nécessaires pour utiliser les nouvelles technologies.

Ressources humaines

La croissance démographique du Canada est de plus en plus tributaire de l'immigration et d'ici 2010, 60 % de la croissance de la population devrait être attribuable à l'immigration. Par suite de l'accroissement du nombre d'immigrants, la population est plus diversifiée sur les plans ethnique, culturel et religieux, d'où les attentes et les exigences en ce qui concerne l'accroissement de la diversité ethnique dans le secteur public en général et au SCC en particulier.

Le nombre d'employés du Service changera considérablement au cours des cinq à dix prochaines années. Par suite de l'avènement du travailleur du savoir très mobile, les organisations doivent augmenter leurs investissements dans la formation et le perfectionnement de leurs employés afin de conserver leurs employés les plus compétents et les plus qualifiés.

Renouveau des effectifs

Le Service doit pouvoir attirer, perfectionner et conserver des employés compétents, motivés et productifs et leur donner de l'avancement, y compris des représentants des divers groupes visés par l'équité en matière d'emploi. Les caractéristiques démographiques actuelles des effectifs devraient jouer en faveur du Service, car l'âge moyen des membres de trois des quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi est de beaucoup inférieur à l'âge moyen à l'échelle nationale. Avec une formation, un perfectionnement et un soutien appropriés, ces employés pourront occuper les postes vacants créés au sein des cadres de gestion intermédiaires et supérieurs.

Apprentissage et perfectionnement

Le Service doit concevoir de nouvelles façons novatrices d'introduire l'apprentissage et le perfectionnement dans l'organisation, dont les programmes d'apprentissage assisté par ordinateur, d'apprentissage à distance, d'encadrement structuré et de mentorat.

Formation en gestion

Par suite de la retraite possible de près de 70 % des cadres supérieurs du SCC au cours des cinq à sept prochaines années, il sera essentiel de mettre l'accent sur la formation en gestion au moment de la passation du flambeau. Une telle stratégie pourrait porter sur les équipes de gestion et la formation continue par opposition aux

cours ponctuels. Le SCC doit accroître la capacité des individus et de l'organisation de travailler en équipe et d'acquérir des connaissances au moyen de diverses méthodes, fondées sur des enjeux réels au SCC et la participation active des cadres supérieurs et des dirigeants du SCC à l'élaboration de ces programmes, à l'enseignement, à l'encadrement et au mentorat.

Résumé des facteurs liés à l'environnement	
Perception du public	l'éducation du public, manque de confiance dans le système de justice pénale, attentes concernant la qualité de vie, distorsion des faits par les médias, efforts en matière de prévention du crime, Autochtones, justice réparatrice
Évolution démographique	le vieillissement de la population, intensification de l'urbanisation, diversité, accroissement du taux de natalité des Autochtones
Conditions socio-économiques	la pauvreté, croissance économique, écart entre les revenus, érosion du filet de sécurité sociale, établissement de partenariats entre l'administration fédérale et le secteur privé et les entreprises, secteur bénévole, engagement des Canadiens, population plus instruite
Santé	l'escalade des coûts, accroissement de l'espérance de vie, propagation des maladies infectieuses reliées à l'utilisation de drogues injectables, taux de maladies infectieuses chez les Autochtones, syndrome d'alcoolisme fœtal et effet de l'alcool sur le fœtus
Crime	la baisse du taux de criminalité, amélioration du système de justice pénale, recours excessif à l'incarcération
Technologie	le crime organisé, gestion de l'information, formation du personnel concernant les nouvelles technologies
Ressources humaines	les relations de travail, renouveau des effectifs, apprentissage et perfectionnement, formation en gestion

Le tableau qui suit présente les priorités actuelles du SCC et de ses partenaires au sein du système de justice pénale.

Questions et initiatives en matière de justice pénale au Canada	CNLC	GRC	Sol. gén.	SCC	Justice	Autres ministères fédéraux	Provinces./territoires
Examen de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	♦		♦	♦	♦		
Réinsertion sociale des délinquants sous responsabilité fédérale	♦		♦	♦			
Croissance de la population carcérale	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Justice réparatrice	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Solutions de rechange à l’incarcération	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Justice pour les jeunes		♦	♦	♦	♦		♦
Prévention du crime	♦	♦	♦	♦	♦	♦	
Crime organisé	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Justice pour les Autochtones / Programme national concernant les Autochtones	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Droits et besoins des victimes	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Violence familiale		♦	♦	♦	♦	♦	♦
Délinquants à contrôler	♦	♦	♦	♦			♦
Éducation du public	♦	♦	♦	♦	♦		
Cercles de soutien	♦	♦	♦	♦			♦
Programme d’aumônerie communautaire				♦			♦
Entente sur la divulgation de renseignements à la collectivité		♦	♦	♦			♦
Soutien aux services de police communautaires	♦	♦		♦			♦
Examen de la détermination de la peine et des services correctionnels	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Stratégie en matière de VIH/sida	♦	♦	♦	♦		♦	
Banque de données génétiques		♦	♦	♦	♦		
Réseau canadien d’information pour la sécurité publique (RCISP)	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Communication de renseignements sur la sécurité		♦	♦	♦			
Stratégie canadienne antidrogue		♦	♦	♦	♦	♦	
Réseau de gestion de la diversité en justice pénale	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Coopération en matière d’amélioration de la technologie de l’information	♦	♦	♦	♦	♦		♦

D. DÉPENSES PRÉVUES DU SERVICE

Solliciteur général - Service correctionnel

(en millions de dollars)	Prévisions	Dépenses	Dépenses	Dépenses
	1999-2000	prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1 338,1	1 406,9	1 404,3	1 409,1
Moins : Recettes disponibles	80,9	86,5	87,4	87,4
Total du Budget principal des dépenses	1 257,2	1 320,4	1 316,9	1 321,7
Ajustements aux dépenses prévues	101,0	43,9	41,9	41,9
	1 358,2	1 364,3	1 358,8	1 363,6
Moins : Recettes non disponibles	14,1	14,6	14,9	15,0
Plus : Coût des services reçus sans frais	50,1	54,4	54,4	54,4
Total des dépenses prévues	1 394,2	1 404,1	1 398,3	1 403,0
Équivalents temps plein	13 270	13 793	13 897	13 937

SECTION III : PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES

Tableau des principaux engagements en matière de résultats Des maisons et des collectivités plus sûres grâce à une approche correctionnelle judiciaire	
Fournir aux Canadiens :	Résultats permanents prévus
1. Environnement sain et hygiénique pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Santé et sécurité des délinquants et du personnel du système correctionnel ainsi que du public. 2. Niveaux minimums de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque. 3. Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables.
2. Logement et gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et, la moins restrictive possible.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Logement des délinquants au niveau de sécurité approprié. 2. Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.
3. Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risque pour le public. *	<ol style="list-style-type: none"> 1. Processus de préparation des cas qui optimisent le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible. 2. Mesures de réinsertion sociale qui : a) optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation; b) réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité. 3. Période passée par les délinquants en isolement préventif ou dans l'Unité spéciale de détention. 4. Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers.
4. Gestion générale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Services de soutien offerts pour la prise en charge, la détention et la réinsertion sociale des délinquants. 2. Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission.

Le tableau ci-dessus des principaux engagements en matière de résultats a été modifié par rapport à celui présenté dans le rapport annuel au Parlement de 1998, *Rendre compte des résultats*, et dans le rapport sur le rendement de 1998-1999 du SCC. Ces changements ont été apportés afin de simplifier le cadre des résultats et de faire en sorte qu'il soit davantage axé sur le client.

Le nouveau tableau des principaux engagements en matière de résultats du SCC figure dans le rapport annuel au Parlement de 1998, *Rendre compte des résultats – volume II*.

Nota: Le tableau est fondé sur le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR), qui a été approuvé sous condition et qui devrait être approuvé entièrement en septembre 2000 dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor sur la mise à jour annuelle des niveaux de référence.

Le SCC s'acquitte de son mandat dans le cadre de quatre secteurs d'activité du CPRR : prise en charge, détention, réinsertion sociale et services corporatifs.



DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses Prévues 2002-2003
Dépenses	159,5	158,7	154,6	155,6
Équivalents temps plein	1 290	1 318	1 276	1 287

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Répondre aux besoins des délinquants en matière de santé physique et mentale conformément à toutes les prescriptions juridiques.

DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Offrir aux délinquants des soins en matière de santé physique et mentale, de la nourriture, des vêtements et des services en établissement.

Objectifs corporatifs

Environnement sain

Sécurité communautaire
et santé publique

Délinquantes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats permanents prévus	Résultats prévus de l'objectif corporatif
<p>Environnement sain et sécuritaire pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Santé et sécurité des délinquants et du personnel du système correctionnel ainsi que du public. 2. Niveaux minimums de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque. 3. Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie globale en matière de soins de santé physique et mentale, satisfaction des besoins particuliers des délinquants âgés, programmes et logement répondant aux besoins spéciaux des délinquantes. 2. Stratégie globale de traitement et de réduction des maladies infectieuses, interdiction des drogues et pratiques d'intervention, et sensibilisation accrue aux maladies transmissibles et au comportement à risque élevé. 3. Promotion et maintien d'un environnement sain et sécuritaire pour les délinquants et le personnel, les visiteurs et le grand public. 4. Accroissement de l'efficacité de la gestion des délinquants dans la collectivité sans risque pour le public.

Activités connexes

- Mettre en œuvre une stratégie globale en matière de soins de santé physique et mentale qui soit conforme aux normes professionnelles et communautaires, qui favorise une utilisation efficace des ressources et qui soit adaptée aux différences entre les cultures et les sexes.
- Offrir un milieu physique propice à la santé et à la sécurité, introduire des activités favorisant le mieux-être et la santé en milieu de travail et accroître la sécurité du personnel des établissements et des agents de libération conditionnelle dans la collectivité ainsi que des agents chargés des cas.
- Promouvoir la guérison psychologique et spirituelle et offrir des possibilités d'apprentissage dans le cadre de programmes d'aumônerie; élaborer et mettre en œuvre des processus de règlement des conflits et de justice réparatrice.
- Contribuer à la protection de l'environnement par la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable du SCC.
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer un cadre d'action, une stratégie et un plan de communication globaux pour la gestion des maladies infectieuses; poursuivre la stratégie visant à réduire les préjudices causés par les comportements à risque, y compris un programme de traitement d'entretien à la méthadone, un programme d'éducation par les pairs, un programme de dépistage et d'immunisation; et intégrer les politiques, les stratégies et les procédures d'interdiction des drogues du SCC au modèle de réduction des préjudices de la Stratégie canadienne antidrogue.
- Mettre en œuvre les modifications à la politique, à la pratique, au logement, aux programmes et aux services pour répondre aux besoins d'une population carcérale vieillissante.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies appropriées sur le plan correctionnel pour la prise en charge des délinquantes ayant des problèmes de santé mentale en appliquant la Stratégie en matière de santé mentale pour les délinquantes, notamment offrir et améliorer deux programmes intensifs de traitement spécialisé pour les femmes qui ne peuvent pas s'adapter à la conception et au fonctionnement des nouveaux établissements régionaux et mettre en œuvre un programme de milieu de vie structuré pour les délinquants qui ont besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne ou qui éprouvent des troubles émotionnels graves.

NOTA BENE:

Les ressources ont été réparties selon les secteurs d'activité, ainsi que selon des activités non-connexes. Le SCC mettra en application un modèle axé sur les activités connexes dans son rapport sur les Plans et les priorités de l'exercice financier 2001-2002.

Prise en charge

Garde

Réinsertion
sociale

Services
généraux

DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

(en millions deollars)	Prévisions 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses	624,2	621,9	621,7	624,3
Équivalents temps plein	6 157	6 417	6 553	6 582

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Exercer sur les délinquants un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Prestation de services ayant trait à la surveillance, au contrôle et à l'administration de la peine des délinquants ainsi qu'à la construction et à l'entretien des établissements pour loger les délinquants.

Objectifs corporatifs

Services correctionnels
sûrs et protégés dans les
établissements et la
collectivité

Délinquantes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats permanents prévus	Résultats prévus de l'objectif corporatif
Logement et gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et la moins restrictive possible.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Logement des délinquants au niveau de sécurité approprié. 2. Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les délinquants sont classés selon le niveau le moins restrictif possible, le recours à la double occupation des cellules comme mesure de logement permanente est réduit considérablement et le logement, les programmes, les services et les procédures répondent mieux aux besoins respectifs des femmes en sécurité maximale ou ayant des besoins particuliers ainsi qu'aux délinquants autochtones et âgés. 2. Amélioration de la sécurité du personnel, des délinquants et du public. 3. Reconnaissance internationale d'activités de détention de catégorie mondiale.

Activités connexes

- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques conformes aux principes de la sécurité active, au recours aux mesures les moins restrictives possible et à la politique révisée sur le logement des détenus.
- Améliorer le dépistage et la gestion des délinquants à risque élevé d'après une connaissance approfondie des profils et des caractéristiques des détenus.
- Améliorer la gestion et le contrôle des activités des gangs et surveiller les relations entre l'affiliation à des groupes criminels et l'appartenance à des gangs et les incidents où les drogues et la violence entrent en jeu.
- Mettre en œuvre de nouvelles stratégies pour les femmes qui doivent faire l'objet d'une intervention intensive dans un milieu sûr et celles qui ont besoin d'un milieu de vie très structuré conformément à la stratégie multidisciplinaire à long terme pour les femmes à risque élevé, qui porte sur les questions d'équité entre les sexes et en vertu de la *Charte Canadienne des droits et libertés* ainsi que la sécurité, les programmes et les contraintes de fonctionnement annoncés en septembre 1999.
- Définir et mettre en œuvre avec le gouvernement de la Colombie-Britannique des stratégies pour améliorer la collaboration en matière de gestion des délinquantes sous responsabilité fédérale aux termes de l'entente fédérale-provinciale conclue avec cette province.
- Procéder à l'embauche prévue de 1 000 agents de correction au cours d'une période de trois ans commençant en 1998-1999 pour exercer un contrôle sûr, sécuritaire et humain sur les délinquants.

- Achever la mise en œuvre de la réinsertion sociale (y compris l'Opération Retour à l'essentiel) et des recommandations du Groupe d'examen des politiques et du Groupe de travail sur l'isolement préventif;
- Terminer et mettre en œuvre une stratégie pour revitaliser et renforcer les services correctionnels communautaires, y compris l'accroissement du recours aux permissions de sortir et aux placements à l'extérieur, et fournir des logements suffisants aux délinquants en semi-liberté.
- Offrir des programmes et des services au moment approprié pendant la peine et à l'endroit, à l'établissement ou dans la collectivité qui convient; mettre l'accent sur les programmes communautaires dès qu'il est sans danger et qu'il convient de le faire; optimiser le recours aux ressources et aux stratégies d'intervention.

NOTA BENE:

Les ressources ont été réparties selon les secteurs d'activité, ainsi que selon des activités non-connexes. Le SCC mettra en application un modèle axé sur les activités connexes dans son rapport sur les Plans et les priorités de l'exercice financier 2001-2002.

Prise en charge

Garde

Réinsertion
sociale

Services
généraux

DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses	443,7	452,6	453,0	454,2
Équivalents temps plein	4 304	4 487	4 489	4 489

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.

DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Gamme de services et de programmes, dans les établissements et dans la collectivité, à savoir :

- gestion des cas;
- services de psychologie et d'aumônerie;
- services résidentiels;
- formation théorique et professionnelle;
- emploi et développement des aptitudes professionnelles;
- compétences psychosociales;
- lutte contre la toxicomanie;
- autres programmes qui répondent à des besoins personnels culturels, sociaux, spirituels et autres.

Priorités corporatives

Réinsertion sociale au moment opportun et sans danger pour le public

Services correctionnels communautaires

Délinquants autochtones

Délinquantes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats permanents prévus	Résultats prévus de l'objectif corporatif
<p>Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risque pour le public.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Processus de préparation des cas qui optimisent le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible. 2. Mesures de réinsertion sociale qui : <ol style="list-style-type: none"> a) optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation; b) réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité. 3. Période passée par les délinquants en isolement préventif ou dans l'Unité spéciale de détention. 4. Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation initiale adéquate en temps opportun et détermination des stratégies d'intervention. 2. Disponibilité de programmes conçus pour faciliter la réinsertion sociale, y compris des programmes adaptés à la culture des Autochtones et aux besoins des délinquantes et participation à ceux-ci. 3. Préparation complète et au moment opportun des cas pour les programmes de mise en liberté graduelle, y compris la diminution du pourcentage des délinquants autochtones qui renoncent à l'examen en vue d'une libération conditionnelle totale. 4. Hausse importante du recours à la réinsertion sociale des délinquants autochtones, en temps opportun et sans danger pour le public, y compris le recours accru aux solutions suivantes : absences temporaires, placements à l'extérieur, semi-liberté, libération conditionnelle totale, diminution des révocations de la libération conditionnelle totale. 5. Augmentation de la participation des partenaires communautaires et du nombre de délinquants autochtones surveillés en vertu des articles 81 et 84 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>.

Activités connexes

- Assurer en temps opportun le placement des délinquants au plus bas niveau de sécurité nécessaire selon le risque évalué au début de la période d'incarcération et tout au long de celle-ci.
- Élaborer et mettre en œuvre des outils d'évaluation (y compris les outils destinés aux délinquants autochtones et aux délinquantes) pour assurer le transfert en temps opportun des délinquants vers le niveau de sécurité adéquat ou les programmes de mise en liberté sous condition.
- Fournir des expériences professionnelles valorisantes aux délinquants pour les aider à acquérir les aptitudes et attitudes pertinentes face au travail pendant leur incarcération ou les programmes de mise en liberté graduelle.
- Continuer d'élargir, d'améliorer et d'uniformiser la gamme de programmes et les autres mesures et évaluations de la gestion des risques dans les établissements et dans la collectivité afin de soutenir une réinsertion sociale sans danger pour le public, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de programmes accrédités à l'échelle nationale et internationale.
- Adopter de meilleurs moyens pour garantir la réinsertion sociale en temps opportun des délinquants autochtones (programmes, recherche, gestion des données).
- Renforcer l'infrastructure de programmes communautaires pour offrir de meilleures possibilités de soutien et de programme aux délinquants des centres urbains et ruraux.
- Implanter, avec le concours de partenaires comme la Gendarmerie royale du Canada, des processus de règlement des conflits et de justice réparatrice qui font appel à la participation des victimes (à leur demande) et des familles des délinquants.
- Accroître le recours aux cercles de soutien pour faciliter la réinsertion sociale sans danger pour le public des délinquants à risque élevé qui ont de grands besoins et dont le mandat arrive à expiration.
- Élaborer des solutions de rechange à la révocation de la libération conditionnelle pour que les problèmes puissent, s'il y a lieu, être réglés dans la collectivité et non par un retour en détention.
- Terminer la simplification du processus de gestion des cas et la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'examen de l'isolement préventif.
- Surveiller et contrôler la qualité de tous les documents et processus de gestion des cas et fournir à la direction du SCC une information systématique sur le rendement.
- Moderniser les systèmes d'information, en particulier le Système de gestion des détenus, pour permettre de consulter, d'analyser et de communiquer l'information avec exactitude et en temps opportun et de faciliter la communication de l'information avec les partenaires de la justice pénale, surtout la police, les tribunaux ainsi que les autorités correctionnelles provinciales et territoriales afin que les décisions relatives à la mise en liberté soient éclairées et prises à temps.
- Élaborer et mettre en œuvre un programme d'orientation et de formation/perfectionnement pour les agents de libération conditionnelle qui tient compte de l'intégration des fonctions de préparation des cas et de surveillance de la liberté conditionnelle, et renforcer la capacité de promouvoir les services correctionnels communautaires.
- Mettre l'accent sur les programmes communautaires dès qu'il est sûr et adéquat de le faire et optimiser l'utilisation des ressources et des stratégies d'intervention.

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies ayant pour objet d'améliorer la réinsertion sociale des délinquantes en augmentant la disponibilité et l'efficacité des services et programmes correctionnels communautaires à leur intention.

NOTA BENE:

Les ressources ont été réparties selon les secteurs d'activité, ainsi que selon des activités non-cnexes. Le SCC mettra en application un modèle axé sur les activités connexes dans son rapport sur les Plans et les priorités de l'exercice financier 2001-2002.

Prise en charge

Garde

Réinsertion
sociale

Services
généraux

DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses	130,8	131,1	129,5	129,5
Équivalents temps plein	1 519	1 571	1 579	1 579

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Faire en sorte qu'il y ait des politiques et des services régissant les programmes et les activités du Service et que ceux-ci soient conformes au mandat et à la mission du Service.

DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Prestation de services corporatifs afin d'utiliser les ressources affectées de façon économique, de soutenir le processus décisionnel de la direction et de permettre l'amélioration de la responsabilité de la gestion et du contrôle opérationnel.

Priorités corporatives

Conformité au mandat et à la mission du SCC

Capacité organisationnelle et renouvellement

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats permanents prévus	Résultats prévus de l'objectif corporatif
<p>Leadership dans le domaine des services correctionnels au Canada et à l'étranger</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Services de soutien offerts pour la prise en charge, la détention et la réinsertion sociale des délinquants. 2. Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Possibilités de formation et de perfectionnement pour tous les employés. 2. Représentation plus forte des groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans les postes de gestion. 3. Personnel compétent à tous les niveaux du SCC et groupes de relève qualifiés pour le recrutement et les promotions, y compris une représentation accrue des employés autochtones et d'autres groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans l'organisation. 4. Conseils et décisions conformes à la loi et à la politique. 5. Politiques rationalisées et intégrées ainsi que systèmes efficaces de gestion de l'information. 6. Affectation des ressources au moment opportun et équité dans la distribution des ressources à l'intérieur de l'organisation et conformément aux priorités corporatives. 7. Amélioration des consultations et partenariats avec les représentants fédéraux-provinciaux-territoriaux et internationaux du système de justice pénale. 8. Reconnaissance internationale du SCC à titre de chef de file en matière de recherche correctionnelle, de développement organisationnel et d'accréditation de programmes. 9. Accroissement du nombre de bénévoles qui participent activement aux opérations du SCC et qui font partie des comités consultatifs de citoyens du SCC. 10. Prise en considération au moment opportun des reportages des médias sur les activités du SCC et augmentation de la confiance du grand public.

Activités connexes

- Mettre en œuvre un cadre d'action avec une orientation opérationnelle claire en conformité avec la loi et la mission, et respectueux des droits des personnes (délinquants, employés, victimes et grand public) en incorporant les droits de la personne et les principes de la justice réparatrice.
- Assurer la participation active du SCC à l'élaboration des questions de politique d'intérêt public.
- Mettre en œuvre un cadre budgétaire à l'appui des résultats de l'examen financier.
- Mettre en œuvre un cadre de communication de l'information financière pour présenter les indicateurs clés en matière de dotation dont il est question dans l'examen financier.
- Assurer le leadership au moyen du Comité national de formation et de perfectionnement, et fournir au personnel du SCC de meilleures possibilités d'apprentissage et de perfectionnement.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renouvellement des ressources humaines, y compris l'embauche de nouveaux employés en fonction de certaines valeurs, l'élargissement du groupe de relève des gestionnaires et l'implantation d'un programme de formation et de perfectionnement pour les employés qui ont du potentiel et qui aspirent à des postes de gestion et de commande.
- Promouvoir le recrutement, le maintien en fonction et l'avancement des groupes sous-représentés, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'emploi adéquates pour le recrutement, le perfectionnement, l'avancement et le maintien en fonction des employés autochtones dans l'organisation; contribuer à l'organisation de conférences à l'intention des employés autochtones et des contractuels (aînés, agents de liaison autochtones).
- Élaborer un nouvel ensemble de normes nationales de formation, dont la formation de première ligne sur le recours à la force et les politiques sur les fouilles et saisies pour les directeurs d'établissement et les surveillants correctionnels et la formation sur les stratégies d'intervention pour les personnes associées aux organisations criminelles, la formation dispensée aux gestionnaires sur la mesure du rendement et les rapports axés sur les résultats ainsi que la formation régionale sur la stratégie de services correctionnels autochtones.
- Élaborer une stratégie complète de communications et de formation afin de combler les besoins permanents de communiquer les changements aux lois et aux politiques et de renforcer la loi et la politique existantes.
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre de responsabilisation qui soutient la réalisation de l'orientation ministérielle; et utiliser les constatations des rapports sur les indicateurs de rendement, vérifications, enquêtes, études extérieures et meilleures pratiques pour adapter, s'il y a lieu, les plans de travail en vue d'atteindre les résultats escomptés.
- Améliorer les infrastructures de gestion et de technologie de l'information afin de mieux gérer l'information en tant que ressource stratégique du système de justice pénale.
- Promouvoir la participation active des collectivités et du grand public au processus correctionnel; établir et coordonner efficacement les partenariats et la collaboration avec les principales agences et organisations de la justice pénale; et encourager une participation accrue des collectivités autochtones aux services correctionnels grâce à une stratégie complète de communication et de consultation.

- Promouvoir la participation dans les tribunes communautaires, fédérales-provinciales-territoriales et internationales afin d'élargir l'échange d'information.
- Offrir le leadership des sous-comités des responsables des services correctionnels afin de favoriser le développement des services correctionnels pour les Autochtones et les délinquantes dans toutes les administrations canadiennes.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie complète ayant pour but d'attirer, de former, de conserver et d'utiliser efficacement les bénévoles.
- Poursuivre l'application d'accords avec les provinces et les territoires pour optimiser l'utilisation des ressources.
- Continuer la mise en œuvre d'un processus d'accréditation des programmes qui utilise les ressources spécialisées de plusieurs pays.
- Continuer l'échange d'idées, de connaissances, de valeurs, d'expériences et d'expertise technique, et conclure des ententes avec d'autres pays; assurer le leadership lors de tables rondes internationales; et renforcer les liens avec les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'International Association of Correctional Practitioners.
- Élaborer et mettre en œuvre un programme complet d'éducation du public pour accroître la connaissance et la compréhension qu'ont les Canadiens des services correctionnels et de rehausser la visibilité du SCC en tant que partenaire important de la protection de la société, y compris la promotion des priorités et des messages du gouvernement.
- Promouvoir le rôle du SCC en matière de sécurité publique en encourageant les partenariats avec les groupes communautaires, organisations, intervenants et citoyens; offrir des possibilités de diffusion conjointe et d'activités de communication entre le SCC et les principaux partenaires du système de justice pénale.
- Mettre en œuvre des activités de communication novatrices et proactives et élaborer une stratégie proactive de relations avec les médias; échanger l'information et accroître la collaboration et les partenariats entre l'Administration centrale et les régions afin de coordonner les messages clés destinés aux médias et d'élaborer des stratégies nationales, régionales et locales en matière de communication; communiquer l'information et les orientations du Service au cours des réunions semestrielles de la haute direction.
- Préparer un plan national exhaustif d'immobilisations, de logement et d'opérations pour 2001-2002 conformément aux objectifs corporatifs et aux priorités du SCC.

NOTA BENE:

Les ressources ont été réparties selon les secteurs d'activité, ainsi que selon des activités non-connexes. Le SCC mettra en application un modèle axé sur les activités connexes dans son rapport sur les Plans et les priorités de l'exercice financier 2001-2002.

SECTION IV : INITIATIVES HORIZONTALES

Stratégie de développement durable (SDD)				
OBJECTIFS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Incorporer le développement durable au cadre de gestion du SCC	• Directive du commissaire et instructions permanentes	X	X	X
	• Déterminer et affecter les ressources humaines et financières	X	X	X
	• Assurer la formation du personnel	X	X	X
Atténuer les répercussions environnementales dans les pénitenciers	• Concevoir les systèmes	X	X	X
	• Exercer un contrôle	X	X	
	• Fixer les objectifs de CORCAN	X	X	
Promouvoir la participation des délinquants	• Obtenir la participation à des initiatives locales	X	X	X
	• Offrir la formation	X	X	X
Apporter des améliorations continues	• Mettre à jour le survol des questions	X	X	
	• Préparer la SDD révisée		X	
	• Fixer de nouveaux objectifs		X	

"Building capacity to lead...An integrated approach to Sustainable Development Strategies" (Développer la capacité de diriger...Une approche intégrée à l'égard des stratégies de développement durable) [TRAD]

Comme la préparation de la prochaine série de stratégies de développement durable doit avoir lieu bientôt (la date limite est décembre 2000), le gouvernement établira probablement des directives et des normes auxquelles les ministères devront se conformer. Des comités interministériels se penchent déjà sur la nécessité d'aborder certaines questions horizontales (plusieurs ministères) et des mesures du rendement communes. L'approche commune, qui préconisera une présence plus visible du développement durable dans le programme d'action général des ministères, exigera une participation poussée du Secteur du développement organisationnel et des Services corporatifs. Le SCC appuie sans réserve l'adoption de mesures du rendement communes pour le développement durable. Le fait que la plupart des objectifs de la SDD soient quantifiables présente une occasion et un défi : notre personnel a la capacité de mettre en œuvre des instruments efficaces de surveillance de ses activités, mais il faudra peut-être affecter plus de ressources pendant une période de transition.

Le SCC devra accélérer les travaux concernant son objectif en matière d'approvisionnements écologiques. Quant à la question de l'énergie, le SCC est en mesure de prendre rapidement et efficacement les initiatives que le gouvernement pourrait exiger.

Stratégie canadienne antidrogue				
OBJECTIFS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Réduire les préjudices associés à l'alcool et aux autres drogues pour les particuliers, les familles et les collectivités.	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire la demande de drogues et d'alcool. ● Réduire la mortalité et la morbidité liées aux drogues et à l'alcool. ● Accroître l'efficacité de l'information et des interventions en matière de toxicomanie et faciliter l'accès à ces diverses mesures. ● Réduire l'approvisionnement de drogues illicites, ainsi que la rentabilité de ce commerce. ● Réduire les coûts de la toxicomanie pour la société canadienne. 	X	X	X

"Substance abuse is primarily a health issue "

(La toxicomanie est avant tout un problème de santé) [TRAD]

En 1997, le gouvernement fédéral a réitéré son engagement à lutter contre la toxicomanie en renouvelant la Stratégie canadienne antidrogue (SCA); La SCA vise à établir une approche nationale de réduction des préjudices associés à la consommation de drogues et d'alcool au moyen d'un cadre général comportant sept composantes : le développement des recherches et de la connaissance; la diffusion des connaissances; les programmes de prévention; les traitements et la réadaptation; les lois, l'exécution et le contrôle; la coordination nationale; et la coopération internationale.

Santé Canada est responsable, pour le gouvernement fédéral, de la coordination, de la surveillance et de l'établissement de rapports sur la SCA. Le SCC participe à l'élaboration d'un cadre de responsabilisation et d'une stratégie de mesure du rendement de la SCA ainsi qu'à l'élaboration d'un plan de travail interministériel cernant les activités à réaliser pour chaque composante.

Les activités clés du SCC visent à réduire l'approvisionnement en drogues dans les établissements (interdiction et prévention) et à réduire la demande de drogues et d'alcool grâce à des programmes et à des interventions en matière de santé.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Tableau 5.1 – Dépenses d’immobilisations par programme et par secteur d’activité

(en millions de dollars)	Prévisions	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
<u>Secteurs d’activité</u>				
Prise en charge	0,0	0,0	0,0	0,0
Détention	99,7	137,7	133,0	133,0
Réinsertion sociale	17,8	16,6	17,4	17,4
Services corporatifs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	117,5	154,3	150,4	150,4

Tableau 5.2 – Dépenses d'immobilisations par secteur d'activité

SCC Détention immobilisations (en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002- 2003	Besoins des années futures
A) Nouveaux projets de logement :						
Nouvel établissement à sécurité moyenne-Ontario	66,0	66,5	0,5			
Agrandissement CRS Pacifique	72,0	7,0	15,0	10,3	13,0	26,7
Autres projets de logements			38,8			
Total - nouveaux projets de logement			54,3			
B) Principaux projets de préservation des actifs et de l'infrastructure						
Rénovation établissement Springhill	30,5		0,5	5,0	6,0	19,0
Rénovation établissement. Collins Bay	56,0		2,0	5,0	10,0	39,0
Rénovation Pénitencier Saskatchewan	80,0		1,0	3,0	10,0	66,0
Réaménagement établissement Mountain (C-B.)	45,0	40,0	4,0	1,0		
Autres projets de préservation des actifs et de l'infrastructure			33,4			
Total - principaux projets de préservation des actifs et de l'infrastructure			40,9			
C) Projets de construction et d'entretien gérés par les régions						
			30,0			
D) Portefeuilles d'équipement						
			12,5			
Total – Détention immobilisations			137,7			

Nota : Le SCC est autorisé à approuver les projets de moins de 18 millions de dollars, selon la décision rendue par le Conseil du Trésor le 14 décembre 1995; ainsi, seuls les projets d'immobilisations dont la valeur estimative est de 18 millions de dollars ou plus sont indiqués séparément.

IMMOBILISATIONS DU SCC POUR LA RÉINSERTION SOCIALE (en millions de dollars)	Coût estimatif total courant	Dépenses prévues au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Besoins des années futures
D) Portefeuilles d'équipement			16,6			
Total – Immobilisations pour la réinsertion sociale (**)			16,6			

Total des immobilisations du SCC (2000-2001)	154,3
---	--------------

Tableau 5.3 – Détails des paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions :				
Prise en charge				
Subvention au collège de médecine de l'Université de la Saskatchewan pour l'obtention d'une place en psychiatrie	0,2	0,1	0,1	0,1
Réinsertion sociale				
Subventions aux collectivités autochtones pour des programmes et services correctionnels autochtones	0,2	-	-	-
Programmes et services correctionnels				
Services corporatifs				
Pensions et autres avantages sociaux des employés	0,2	0,2	0,2	0,2
Indemnisation des détenus des pénitenciers en cas d'accident	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des subventions	0,7	0,4	0,4	0,4
Contributions :				
Réinsertion sociale				
- Contributions en vue de fournir des services aux libérés conditionnels, des services individuels et de groupe pour les détenus et d'assurer l'éducation et la participation du public relativement aux services correctionnels et à d'autres services complémentaires	0,7	0,7	0,7	0,7
- Paiements aux collectivités autochtones pour la prestation des programmes et services correctionnels	0,9	-	-	-
Total des contributions	1,6	0,7	0,7	0,7
Total des subventions et des contributions	2,3	1,1	1,1	1,1

Tableau 5.4 - Source des recettes disponibles et non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
Recettes disponibles				
CORCAN				
Fabrication	19,4	25,7	25,2	25,2
Agroentreprises (y compris la foresterie)	11,7	13,6	13,7	13,7
Graphisme	3,3	4,1	5,0	5,0
Textile	4,8	5,1	5,2	5,2
Construction	19,0	21,7	22,0	22,0
Formation et activités correctionnelles	16,3	16,3	16,3	16,3
Total des recettes disponibles	74,5	86,5	87,4	87,4
Recettes non disponibles				
Produit des ventes	8,2	8,3	8,4	8,4
Contrats pour services psychiatriques	0,5	0,5	0,5	0,5
Logement et repas - Détenus	0,5	0,6	0,6	0,6
Contrats pour l'entretien des détenus - (Ententes fédérales-provinciales)	1,1	1,2	1,3	1,4
Recouvrement de dépenses d'exercices précédents	1,4	1,5	1,5	1,5
Rajustement des comptes à payer à la fin de l'exercice (CAPAFE)	1,0	1,1	1,2	1,2
Autres recettes non fiscales	1,4	1,4	1,4	1,4
Total des recettes non disponibles	14,1	14,6	14,9	15,0
Total des recettes du programme	88,6	101,1	102,3	102,4

Tableau 5.5 - Coût net du programme pour 2000-2001

(en millions de dollars)	Prévu 2000-2001
Dépenses brutes prévues	1 450,8
Plus :	
<u>Services reçus sans frais</u>	
- Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	8,5
- Contributions comprenant la part de l'employeur aux primes d'assurance et aux coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	36,6
- Contribution de Développement des ressources humaines Canada à l'indemnisation des accidentés du travail	7,7
- Traitements et coûts connexes des services juridiques assurés par Justice Canada	1,6
	54,4
Coût total du programme	1 505,2
Moins :	
Recettes non disponibles	14,6
Recettes disponibles	86,5
Total des recettes	101,1
Coût net du programme en 2000-2001	1 404,1

FONDS RENOUELABLE CORCAN

Tableau 5.6 - État des opérations

	Prévisions	Dépenses	Dépenses	Dépenses
		prévues	prévues	prévues
(en millions de dollars)	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Recettes :				
- Recettes de CORCAN	74,8	77,6	79,6	79,5
- Autres recettes	0,1	0,1	0,1	0,2
Total des recettes	74,9	77,7	79,7	79,7
Dépenses :				
- Coût des marchandises vendues	57,5	57,8	58,2	58,4
- Dépenses de fonctionnement	20,3	20,4	20,5	20,5
Total des dépenses	77,8	78,2	78,7	78,9
Excédent (déficit)	(2,9)	(0,5)	1,0	0,8

FONDS RENOUELABLE CORCAN

Tableau 5.7 - Évolution de la situation financière

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Activités de fonctionnement				
Bénéfice (perte) net(te) avant postes extraordinaires	(2,9)	(0,5)	1,0	0,8
Plus : postes ne requérant pas l'utilisation de fonds				
- Provision pour prestations de cessation d'emploi	0,6	0,5	0,5	0,5
- Amortissement	2,1	1,8	2,0	2,0
- Amortissement des frais différés	0,0	0,0	0,1	0,1
	(0,2)	1,8	3,6	3,4
Changements – Éléments d'actif et de passif à court terme	(1,5)	0,0	(0,4)	(0,3)
Changements – Autres éléments d'actif et de passif :				
- Frais de services différés	(0,6)	0,5	(0,1)	(0,1)
- Changements - Provision pour prestations de cessation d'emploi	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	(2,4)	2,2	3,0	2,9
Activités d'investissement				
Immobilisations achetées	(2,0)	(1,7)	(2,1)	(2,0)
Ressources financières nettes consacrées aux activités d'investissement	(2,0)	(1,7)	(2,1)	(2,0)
Ressources financières nettes utilisées et changement de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation de fonds au début de l'exercice	(4,4)	0,5	0,9	0,9

FONDS RENOUELABLE CORCAN

Tableau 5.8 - Utilisation prévue de l'autorisation du fonds renouvelable

(en millions de dollars)	Prévisions 1999-2000	Dépenses Prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Autorisation	45,0	45,0	45,0	45,0
Diminution :				
- Solde au 1 ^{er} avril	(36,7)	(41,2)	(40,7)	(39,8)
- Excédent prévu (diminution)	(4,5)	0,5	0,9	0,9
Diminution - Total partiel	(41,2)	(40,7)	(39,8)	(38,9)
Solde prévu au 31 mars	3,8	4,3	5,2	6,1

SECTION VI : INFORMATION ADDITIONNELLE

Lois et règlements en vigueur

Loi : *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* [L.R.C., 1992, ch. 20, C-44-6]

Règlement : *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*

Personne-ressource pour obtenir de plus amples renseignements :

Drury Allen
Directeur général, par intérimaire, Planification stratégique et politiques
340, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Téléphone : (613) 947-3922
Télécopieur : (613) 943-0715

Adresse électronique : allenwd@csc-scc.gc.ca

Adresse Internet externe du SCC

<http://www.csc-scc.gc.ca>

INDEX

A

apprentissage et perfectionnement 21
asiatique 15
Autochtones 1, 2, 12, 15, 17, 21, 22, 31, 38

C

cadre de planification, de rapport et de responsabilisation 4, 6
Canadiens 1, 2, 6, 14, 21, 22, 38
chômage 2, 12, 15, 18
collaboration 1, 29, 38, 39
collectivité 2, 5, 8, 18, 19, 22, 25, 26, 29, 30, 31, 33
collectivités 2, 3, 12, 17, 22, 38, 42, 46
Commission nationale des libérations conditionnelles 1, 5
CPRR 4, 6, 7, 23
crime 1, 2, 6, 14, 19, 21, 22
crime organisé 2
criminalité 1, 2, 3, 14, 16, 18, 21

D

délinquantes 2, 3, 6, 12, 17, 22, 25, 26, 29, 31, 33, 34, 38
délinquants 1, 2, 3, 5, 6, 7, 11, 12, 15, 16, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 37, 40
détention 6, 7, 22, 23, 24, 28, 31, 33, 36
détenus 5, 6, 11, 15, 28, 46, 48
droits de la personne 37

E

éducation du public 2, 21, 38
effet de l'alcool sur le fœtus 2, 12, 17, 18, 21
effets de l'alcoolisme fœtal 17
enquêteur correctionnel 5
équité en matière d'emploi 19, 36
établissements 5, 6, 8, 17, 22, 26, 27, 28, 30, 31, 33

F

Formation en gestion 20

G

Gendarmerie royale du Canada 1, 5, 33
Gestion générale 6, 7
gouvernement fédéral 1, 16, 42

H

hépatite 16, 17

I

immobilisations 39, 44, 45
incarcération 2, 12, 18, 21, 22, 33

J

justice réparatrice 1, 14, 15, 21, 26, 33, 37

L

libération conditionnelle 6, 14, 26, 31, 33, 34
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition 1, 5, 22, 45
LSCMLC 1, 5, 11, 31

M

maladies infectieuses 12, 16, 21, 22, 25, 26
ministère de la Justice 1, 5
mission 1, 6, 7, 8, 23, 35, 36

P

Parlement 4, 7, 23
pauvreté 2, 12, 15, 16, 17, 18, 21
planification stratégique 6, 7
population vieillissante 16
Portefeuille 1, 3, 5
Prise en charge i, 7, 10, 44, 46

Q

qualité de vie 1, 15, 21

R

recherches 15, 16, 33, 36, 42
récidive 2, 14, 18
réinsertion sociale i, 7, 8, 10, 22, 31, 44, 46
Relations de travail 19
Renouveau des effectifs 19
Ressources humaines 19, 21

S

secteur bénévole 16, 21
secteur d'activité i, 6, 7, 24, 27, 30, 35, 44, 45, 46
sécurité 1, 2, 3, 5, 6, 11, 14, 15, 19, 21, 22, 25, 26, 28, 29, 33, 39
sécurité du public 1, 14
Service canadien du renseignement de sécurité 5
services correctionnels 1, 2, 3, 6, 14, 15, 16, 22, 29, 34, 36, 38, 46, 47

sida 16, 17, 22
Stratégie canadienne antidrogue 22, 26, 42
Stratégie de développement durable 36
syndrome d'alcoolisme fœtal 2, 12, 17, 21
syndrome de l'alcoolisme fœtal 17, 18
Système de gestion des détenus 34
système de justice pénale 1, 5, 12, 14, 18, 21, 22,
36, 38, 39

T

tableau des principaux engagements en matière de
résultats 6, 23
TPER 6, 7

tuberculose 17

U

urbanisation 15, 16, 21

V

victimes 2, 14, 22, 33, 37
vieillesse 21
violence 2, 3, 12, 14, 15, 18, 28